



BUDGET 2024

ENTRE PRUDENCE ET DYNAMISME

Adopté au conseil municipal du 4 avril, le budget de la Ville entend préserver la qualité de vie des Saint-Cyriens et maintenir le cap des projets de développement, en dépit d'un contexte financier national de plus en plus difficile et contraint.

Le contexte économique national actuel se durcit et les dernières annonces du gouvernement auront des répercussions sur toutes les strates de la société française, y compris au niveau local. La dette publique de la France franchira la barre astronomique des 3200 milliards d'euros en fin d'année (soit environ 45 000€ par habitant). Le fardeau de cette dette pèse de plus en plus dans le budget de l'État et le gouvernement n'épargnera personne

pour maintenir son train de vie. Dans nos communes, nous sommes confrontés à un équilibre délicat entre la nécessité de réduire nos dépenses pour compenser le désengagement constant de l'État et la préservation de notre rôle vital dans le développement local. Dans ce contexte budgétaire complexe, notre commune, qui a su adopter une gestion rigoureuse et efficiente, est bien préparée pour affronter les défis financiers qui s'annoncent. Grâce à notre capacité à optimiser nos ressources et à anticiper nos dépenses, nous avons conservé notre aptitude à investir sur des projets d'avenir et à maintenir un niveau de service de qualité pour les Saint-Cyriens. En somme, une gestion prudente et proactive est la clé pour assurer la pérennité des services publics au niveau local.



Rencontre avec Henri LANCELIN

ADJOINT AU MAIRE
chargé des finances

Saint-Cyr-Mag (SCM) : En matière d'imposition, quelles sont les dispositions pour 2024 ?

HENRI LANCELIN (H.L) : Pour la commune de Saint-Cyr, plusieurs éléments sont à prendre en considération. Tout d'abord, il est important de rappeler qu'en 2020 l'État a décidé la disparition de la taxe d'habitation sur la résidence principale

pour tous les contribuables. Pour compenser ce manque à gagner pour les communes, il a décidé de réaliser un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties auparavant prélevée par le département vers les communes. Aujourd'hui, la commune n'a plus la maîtrise du taux de la taxe foncière, et il est important de souligner que seuls les propriétaires sont soumis à cet impôt. Dès le début du mandat, l'équipe municipale s'est engagée à maintenir les taux d'imposition inchangés, tout en réalisant ses engagements. C'est ce que nous avons voté lors du dernier conseil municipal. Il est à noter que si certains Saint-Cyriens constatent une augmentation de leurs impôts, cela n'est pas imputable à l'équipe municipale, mais à la décision de l'État d'augmenter les bases de taxation de 3,9 % en 2024, après une augmentation de 7,1% en 2023. Par conséquent, la taxe foncière augmentera mécaniquement en raison de cette décision gouvernementale. Heureusement, nous avons la chance d'avoir une commune dynamique et une croissance de la population qui contribue à l'augmentation de notre capacité financière. Cela nous a permis, depuis le début du mandat, de proposer de nouveaux services sans pour autant abandonner ceux existants. De nouveaux équipements tels que le complexe sportif Pierre Mazeaud, la maison des associations Simone Veil et l'équipement associatif des Demoiselles de Saint-Cyr ont été ouverts pour le bonheur des associations. Nous continuerons en 2024 par la construction d'un nouveau groupe scolaire Dorine Bourneton à la rentrée. Ces équipements témoignent

de cette dynamique et de l'engagement de la municipalité envers ses citoyens.

SCM : Actuellement, quel est le plus gros poste de dépense de la commune ?

H.L : C'est celui des ressources humaines ; il représente environ 56 % du budget total. Contrairement à la ligne directrice fixée par l'État à 50 %, la municipalité de Saint-Cyr ne se limite pas à ce seuil car notre objectif premier n'est pas de respecter un pourcentage, mais de garantir la qualité des services offerts à la population. Il est vrai que certaines villes peuvent afficher un taux de 50 % de dépenses en ressources humaines, mais elles compensent en sous-traitant certains services (DSP¹). À Saint-Cyr, la municipalité a fait le choix de maintenir en interne des services comme les gardiens de gymnase, qui ont une connaissance approfondie de la population locale. Cette décision permet non seulement d'assurer une continuité dans la qualité des services, mais aussi de prévenir d'éventuelles situations conflictuelles grâce à une relation de proximité avec les usagers.

SCM : Pouvez-vous nous faire un état des lieux du budget communal de la Ville et nous donner les grandes orientations pour 2024 ?

H.L : L'état actuel du budget communal de la Ville en cette année 2024 témoigne d'un bon équilibre général où le taux d'imposition reste constant, si l'on exclut l'augmentation des bases de la taxe foncière imposées par l'État.

Nous avons infléchi notre trajectoire budgétaire afin de prendre en compte la stabilisation de la démographie et les perspectives négatives annoncées par l'État. Notre premier objectif consiste à optimiser les services rendus à la population tout en conservant le même niveau de qualité. Pour ce faire, la municipalité cherche à stabiliser ses recrutements, à améliorer son fonctionnement et à rationaliser son organisation tout en conservant un périmètre constant en termes de ressources humaines. Un exemple concret de cette approche est le regroupement à la Maison de la Famille, qui permettra d'offrir un accueil unique pour la majorité des services à la population. Parallèlement à cette gestion rigoureuse des dépenses courantes, la commune continue d'investir dans des équipements, que ce soit par le biais de rénovations d'infrastructures existantes tels que les écoles, les rues ou les gymnases ou par la construction de nouvelles structures. Bien que les recettes de la Ville aient été dynamiques grâce à l'arrivée d'une nouvelle population, la municipalité a constaté une stagnation des dotations de l'État alors que dans le même temps le nombre de Saint-Cyriens a fortement augmenté (DGF², DSU³, FSRIF⁴). Ainsi, nous maintenons une approche prudente en conservant un excédent budgétaire qui permettra de continuer à investir dans l'entretien et le développement du patrimoine de la ville. Nous jugeons nécessaire de maintenir un excédent de fonctionnement d'environ 4 à 5 millions d'euros par an afin de répondre à ces besoins essentiels.

DOSSIER/BUDGET

Voici une lecture du budget à partir d'une simulation de 100 € payés par un Saint-Cyrien.

55 €
sur 100 € dépensés

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à l'activité des services de la collectivité (comme les charges du personnel ou encore les achats de fournitures). Les dépenses relatives aux ressources humaines ont été intégrées dans chaque catégorie.

22 € 

PETITE ENFANCE / SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE

Soit 10,7 millions d'euros

7 € 

**CULTURE/SPORT/JEUNESSE
VIE ASSOCIATIVE/ÉVÉNEMENTIEL**

Soit 3,5 millions d'euros

12 € 

**AMÉNAGEMENT URBAIN
ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Soit 5,6 millions d'euros

5 € 

**FINANCES
(TAXES, INTÉRÊTS DE LA DETTE, AMORTISSEMENT)**

Soit 2,3 millions d'euros

3 € 

SÉCURITÉ

Soit 1,2 million d'euros

1 € 

INNOVATION SOCIALE / CCAS *

Soit 0,5 million d'euros

* Le CCAS dispose d'un budget propre de 492 617€

100

5 € 

**SERVICES SUPPORTS (MARCHÉS PUBLICS, COMMUNICATION,
ÉTAT CIVIL, DIRECTION GÉNÉRALE)**

Soit 2,6 millions d'euros

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement correspond aux travaux de construction et à l'achat de matériels durables. Il a pour vocation de modifier et enrichir le patrimoine communal. Les dépenses relatives aux grands projets ont été reportées dans chaque thématique.

45 €
sur 100 € dépensés

12,8 € 

SÉCURITÉ VOIRIE
Soit 6,1 millions d'euros

20,9 € 

PETITE ENFANCE / SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE
Soit 10 millions d'euros



4,6 €

SPORT / CULTURE / ÉVÉNEMENTIEL
Soit 2,2 millions d'euros

2,7 € 

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
Soit 1,3 million d'euros



3,4 €

ACHAT POUR LES SERVICES DE LA VILLE (INFORMATIQUE, BUREAU, ETC...)
Soit 1,5 million d'euros



0,6 €

AUTRES : MARCHÉ ALIMENTAIRE, BUDGETS PARTICIPATIFS...
Soit 0,3 million d'euros